



BIENVENUE

DANS VOTRE NOUVEAU
MONDE DE PRIVILÈGES, EXCLUSIF
POUR LES MEMBRES DE LA FST





MARQUEZ À CHAQUE UTILISATION

Chers membres,

Nous sommes ravis de vous transmettre aujourd'hui votre carte Visa FST, la shooting star des cartes de crédit. Avec elle, marquez à chaque utilisation. En effet, vous collectez à chaque achat des points bonus précieux que vous pouvez échanger contre des primes attrayantes dans le cadre d'un exceptionnel programme bonus. Un bref aperçu de vos privilèges:

- **Toutes les informations relatives aux membres, comme le numéro de membre et les informations sur le stand de tir, figurent au dos de la carte**
- **Partout dans le monde, payez de manière classique, sans contact ou mobile avec votre smartphone**
- **Soutenez à chaque utilisation la relève de la FST**
- **Echangez vos points bonus contre des primes attrayantes**
- **Profitez du contrôle des coûts pratique via l'application**

Découvrez dans cette brochure les nombreux autres points forts de votre carte Visa FST qui est également votre carte de membre FST.

Avec nos salutations les meilleures



Beat Hunziker

Directeur
Fédération sportive suisse de tir



Max Nunziata

Directeur
Cornèr Banque SA
 Succursale BonusCard (Zurich)



CARTE VISA FST

Les avantages de la carte Visa FST visent toujours dans le mille:
payez sans espèces partout dans le monde et profitez d'un
programme bonus attrayant.

SOMMAIRE

CARTE VISA FST	6
----------------	---

PRIVILÈGES

Offre «Avantages à gogo» et offre de services	8
---	---

Assurances optionnelles	10
-------------------------	----

PROGRAMME BONUS	12
-----------------	----

SÛR, SIMPLE, PRATIQUE

MyOnlineServices	14
------------------	----

App	15
-----	----

Paiement sans contact	16
-----------------------	----

Sécurité	18
----------	----

Services supplémentaires	19
--------------------------	----

APERÇU DES PRESTATIONS	20
------------------------	----

CG	22
----	----

CARTE VISA FST

UNE CARTE – DE NOMBREUX AVANTAGES

Concentrez-vous sur un seul objectif: votre nouvelle carte de membre FST, qui est aussi votre nouvelle carte Visa FST*.

- Payer dans le monde entier – de manière classique par carte, sans contact ou mobile grâce à votre smartphone.
- Programme bonus attrayant avec de nombreuses offres partenaires: vous obtenez un point bonus pour chaque franc dépensé. Voire cinq points bonus si vous faites le plein et des achats chez BP!
- Assurance d'annulation du voyage ou de shopping optionnelle, réservable à tout moment à un prix attrayant.
- Pour chaque utilisation de la carte, vous soutenez directement la relève de la FST (0,1% du montant).
- Toutes les informations relatives aux membres, comme le numéro de membre et les informations sur le stand de tir, figurent au dos de la carte.



* La carte Visa FST est uniquement disponible pour les membres de la FST.



PSA
ANDELFINGEN
3-Kurse Sportschiessen





OFFRE «AVANTAGES À GOGO» ET OFFRE DE SERVICES

Profitez de la vie avec vos nouveaux privilèges. Echangez vos points contre des primes attrayantes, gardez une vue d'ensemble de vos dépenses de vacances via l'application et profitez des réductions lors de vos virées en voiture.

PRIVILÈGES

Programme bonus

Chaque fois que vous utilisez votre carte, vous accumulez des points précieux que vous pouvez échanger contre des récompenses intéressantes.

Réductions sur les hôtels et les voitures de location

Profitez du partenariat avec Avis et Sunstar et bénéficiez de réductions sur la conduite et l'hébergement.

Argent liquide et carte de crédit de secours

En cas de vol, de perte ou de dysfonctionnement d'une carte à l'étranger, nous vous fournissons en 24 heures une carte de secours et de l'argent liquide de secours.

Aperçu des dépenses avec l'app

Diverses notifications peuvent être activées dans l'application pour vous tenir informé de l'activité en cours sur votre compte carte. Et vous pouvez bloquer et débloquer temporairement votre carte à tout moment.

24 h Helpline

Le service clientèle se tient à votre disposition 24 heures sur 24. Que vous soyez en Suisse ou à l'étranger, si vous avez des problèmes ou des urgences, veuillez contacter notre service clientèle.



Echanger ses points contre des primes

Plus de détails à la page 12

Jusqu'à 25% de réduction sur la location de voitures* et 10% sur une sélection d'hôtels Sunstar

Argent liquide de secours:

CHF 200

Carte de crédit de secours: CHF 250

Télécharger l'application gratuite dans l'App Store ou Google Play Store. Plus de détails à la page 15

Joignable à tout moment sous

Tél. +41 58 717 22 10

*Code de réduction Avis: S802101

ASSURANCES OPTIONNELLES

A la maison ou au bout du monde: voyagez sereinement, faites du shopping en toute sécurité et surfez de manière sécurisée sur Internet – votre Visa FST vous accompagne fidèlement dans vos petits et grands voyages réels et virtuels de la vie.

VOYAGER

Assurance voyage

Annulation avant le voyage

Votre famille et vous êtes protégés jusqu'à votre départ. En cas de maladie ou d'accident, par exemple, les frais relatifs à l'arrangement de voyage sont pris en charge si vous ne pouvez l'entamer.

Annulation pendant le voyage

En cas d'annulation du voyage, les frais seront couverts même après le début du voyage. Indépendamment de la façon dont vous avez payé votre voyage.

Protection juridique des voyages, y compris la recherche et le sauvetage

Protection juridique des voyages

Arrivez à destination l'esprit tranquille – en cas de litige lié à votre voyage (avec le fournisseur de l'hôtel, la société de location de voitures, la compagnie aérienne, etc.), vous serez soutenu.

Couverture des frais de recherche et de secours

Prise en charge des coûts des opérations de recherche et de sauvetage nécessaires si vous êtes porté disparu à l'étranger ou si vous devez être secouru en raison d'une urgence physique.



Coûts
CHF 40 par an

Coûts
CHF 10 par an



SHOPPING

Assurance shopping

Le shopping est encore plus agréable avec une assurance shopping complète. Parce qu'il vous offre plus de sécurité sur Internet, pendant le transport, lors du retour des marchandises et en cas de litige. L'assurance shopping vous aide rapidement et facilement si plus de 50% de votre achat a été payé avec votre Visa FST.

Coûts

Pour la carte principale:
CHF 18 par an

Chaque carte
supplémentaire:
CHF 12 par an

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Assurance de solde (seulement carte de crédit)

L'assurance de solde vous garantit une plus grande tranquillité d'esprit. En cas d'événement imprévu, elle couvre rapidement et simplement le montant de la facture en suspens.

Pour une prime
de seulement 0,49%
de votre montant
de facture mensuel

ScanProtect

Protégez-vous contre l'utilisation abusive des données sur Internet. E-mails, banque en ligne, achats en ligne – beaucoup de choses sont plus rapides et plus faciles sur Internet. Mais les données personnelles peuvent tomber entre de mauvaises mains plus vite que vous ne le pensez: les activités criminelles sur Internet vont des courriels frauduleux et de l'abus de cartes de paiement à la cyberintimidation et au vol de données et d'identité.

Coûts

Couverture individuelle:
CHF 80 par an

Couverture familiale:
CHF 99 par an

Protection-perte

Avec la protection de perte, vous êtes entièrement protégé contre tous les sinistres dès lors que vous respectez le devoir de diligence. Toutes vos cartes ainsi que votre code NIP seront remplacés gratuitement.

Coûts

CHF 18 par an

Le formulaire de demande pour les assurances est
disponible sur bonuscard.ch/ssv-assurances

UN PROGRAMME BONUS QUI EN VAUT LA PEINE

COLLECTER DES POINTS

Sortez votre carte Visa FST lors de vos achats et collectez à chaque paiement des points bonus précieux que vous pourrez échanger contre des primes attrayantes.



ÉCHANGER DES POINTS

Notre programme bonus fait palpiter le cœur des chasseuses et des chasseurs de points. Et qui sait, peut-être le vôtre.

Echangez des points dans la boutique de primes

Echangez les points bonus collectés dans notre boutique de primes contre des primes (bons) attrayants.

Accès aux récompenses via myonlineservices.ch, votre portail client personnel, où vous pouvez échanger les points bonus que vous avez déjà collectés.





TOUT EN UN CLIC

MYONLINESERVICES

Avec MyOnlineServices, vous gardez une vue d'ensemble de vos finances et pouvez contrôler le solde de votre compte, vos dernières transactions et vos points bonus. De plus, vous avez la possibilité d'échanger les points collectés contre des primes attrayantes. MyOnlineServices propose par ailleurs un service clientèle 24 heures sur 24. Vous pouvez consulter votre décompte mensuel, modifier vos données personnelles, octroyer des procurations, demander une augmentation de vos limites et bien plus encore.

Inscrivez-vous dès maintenant sur myonlineservices.ch

- 1** Cliquez sur «Inscription», remplissez le formulaire et cliquez sur «Envoyer».
- 2** Vous recevez immédiatement un SMS sur votre téléphone portable contenant le code d'inscription (code mobile).
- 3** Saisissez ce code sur la page de confirmation.
- 4** Définissez un mot de passe comportant au moins huit chiffres et lettres ou caractères spéciaux (par exemple: 123AB45+).
- 5** Cliquez sur «Inscription» pour achever l'inscription.

Suite à votre inscription sur MyOnlineServices, vous n'aurez plus qu'à saisir votre adresse e-mail, votre mot de passe et le numéro de votre téléphone portable pour le code SMS pour vous connecter.

DE NOMBREUX SERVICES DANS NOTRE APP

L'appli regroupe de nombreux services qui vous simplifient la vie. Elle vous permet par exemple d'avoir une vue d'ensemble complète de vos paiements par carte en temps réel. Vous pouvez également bloquer et débloquer temporairement votre carte à tout moment. Et divers des notifications peuvent être activées afin que vous soyez informé des activités en cours sur le compte de votre carte.



Vue d'ensemble des transactions en cours



Paiement mobile possible avec tous les smartphones Android



Blocage et déblocage de la carte

Téléchargez l'app gratuitement et lancez-vous



Préparation en trois étapes

- 1** Ouvrez l'appli et suivez les instructions.
- 2** Ajoutez votre carte Visa FST.
- 3** Vérifiez vos données. C'est terminé!





PAIEMENT SANS CONTACT

«CONTACTLESS»

Avec la carte Visa FST, vous réglez n'importe quel montant en quelques secondes. Le paiement sans contact est l'alternative pratique au paiement en espèces. Vous réglez vos achats quotidiens et les petits montants jusqu'à CHF 80 encore plus rapidement. Il suffit de maintenir la carte de crédit près du terminal de carte. Sans code NIP et sans signature. Et en plus, vous continuez à collecter de précieux points bonus. Testez le paiement sans contact lors de vos prochains achats.

Voici comment fonctionne «contactless», le paiement sans contact:



1. Vérifiez que le terminal de paiement arbore bien le symbole «contactless».
2. Maintenez votre carte Visa FST près du symbole «contactless».
3. Le paiement est effectué et confirmé en quelques secondes par un signal sonore.

MOBILE PAYMENT

Avec la carte Visa FST, profitez de la nouvelle liberté offerte par le paiement mobile via votre smartphone, votre tablette ou votre smartwatch, à tout moment, partout et quand vous le voulez, en Suisse et dans le monde entier.



**Payez sans argent liquide
dans les magasins et les
restaurants**



**D'un doigt, réglez vos achats
dans les applications**



**Payez plus rapidement
dans les boutiques
en ligne**

Tout simplement

Avec la carte Visa FST, vous payez avec votre téléphone portable en quelques secondes et par empreinte digitale ou la reconnaissance faciale.

Sûr

Payer avec la carte Visa FST, par paiement mobile est particulièrement sûr. Votre numéro de carte n'est jamais transmis au commerçant et n'est pas enregistré sur votre appareil.

Rapidement

La mise en place de paiements mobiles est un jeu d'enfant. Ouvrez l'application sur votre smartphone et suivez les instructions pour ajouter la carte. En quelques minutes seulement, la carte sera prête à être utilisée.

**Vous trouverez de plus amples
informations** en ligne sur
bonuscard.ch/ssv-mobilepayment

Sélectionnez votre service de paiement



**SAMSUNG
pay**

G Pay



fitbit pay

**SWATCH
PAY!**

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

AVEC LES NORMES DE SÉCURITÉ LES PLUS ÉLEVÉES

Avec la carte Visa FST, vous misez sur la sécurité. Toutes les données sont cryptées selon les dernières normes de sécurité. Pour protéger votre carte Visa FST encore mieux des abus, veuillez tenir compte des conseils suivants:

Code NIP

Souvenez-vous de votre code NIP. Il s'agit de votre caractéristique personnelle de sécurité et il remplace votre signature. Les mesures suivantes renforcent la sécurité de votre carte Visa FST.

Vous avez oublié votre code NIP?

Demandez un nouveau code NIP auprès de notre service clientèle au: Tel. +41 58 717 22 10.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

✓ Ne notez jamais votre code NIP par écrit et en aucun cas sur votre carte.

✓ Couvrez le clavier avec votre main libre pendant que vous saisissez le code NIP.

✓ Tenez impérativement le code NIP secret.

✓ Vous pouvez modifier à tout moment la combinaison de chiffres sur la plupart des distributeurs automatiques en Suisse.

LE SHOPPING SUR INTERNET

Verified by Visa protège les données de votre carte à l'aide d'un mot de passe. Si vous faites des achats en ligne chez un commerçant inscrit, vous serez invité avant de payer à confirmer votre identité en saisissant un code SMS. Vos achats seront ainsi plus sûrs et plus simples, car les échanges de données ont lieu par le biais d'une connexion cryptée. Vous reconnaissez cette connexion cryptée à la désignation https: dans la barre d'adresse de votre navigateur. Pensez malgré tout à munir votre ordinateur d'un logiciel de sécurité actuel.





SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

PASSAGE À UNE CARTE DE CRÉDIT AVEC OPTION DE PAIEMENT PAR ACOMPTES

Vous souhaitez plus de flexibilité et payer votre facture mensuelle en plusieurs fois?
Ou souhaitez-vous une limite de crédit plus élevée? Alors passez dès aujourd'hui de votre
carte de crédit «light» à une carte de crédit offrant ces nouveaux avantages.

PROFITER ET BÉNÉFICIER DEUX FOIS

Faites profiter vos proches qui vivent dans le même foyer des avantages de la carte Visa FST et
demandez dès maintenant sur myonlineservices.ch votre carte supplémentaire à des conditions
particulièrement avantageuses.



**Cotisation annuelle de la
carte supplémentaire**

CHF 15

Vous pouvez trouver toutes les informations sur les services supplémentaires
en ligne sur myonlineservices.ch

APERÇU DES PRESTATIONS

CARTE VISA FST



CARTE DE CRÉDIT CARTE DE CRÉDIT «LIGHT» CARTE PRÉPAYÉE

Cotisation annuelle de la carte principale	CHF 0 avec licence / CHF 20 sans licence		
Cotisation annuelle de la carte supplémentaire	CHF 15 avec licence / CHF 15 sans licence		
Activation du compte	gratuit		
Chargement initial du compte	x		gratuit
Chaque autre recharge de compte (credit max. de CHF 3'000)	x		1%, au moins CHF 2
Possibilité de paiement échelonné*	5% du solde à régler		x
Taux d'intérêt annuel**	12%		
Transactions en devises	2%		
Transactions en CHF à l'étranger	2%		
Retrait d'espèces***	3.75%, min. CHF 5 (CH), min. CHF 10 (étranger)	x	3.75%, min. CHF 5 (CH), min. CHF 10 (étranger)
Versements effectués au guichet de la Poste	CHF 3		
Carte de remplacement / code NIP de remplacement	CHF 20 / CHF 10		
Pénalité de retard	CHF 20		
Franchise maximale en cas d'abus	max. CHF 100		
Facture électronique	gratuit		

CARTE VISA FST



CARTE DE CRÉDIT

CARTE DE CRÉDIT
«LIGHT»

CARTE PRÉPAYÉE

Facture sur papier

CHF 2 par facture

Réimpression relevé de compte

CHF 10

**Remboursement sur
compte postal ou bancaire**

CHF 20

Commande de preuve d'achat

CHF 20

Redressement non autorisé

CHF 20

24 h Helpline

gratuit

Recherche d'adresse

CHF 25

Argent liquide de secours

CHF 200

x

Carte de crédit de secours

CHF 250

x

MyOnlineServices

gratuit

Verified by Visa

gratuit

* Par mois, au moins CHF 50

** Etat au 1.7.2016. Le taux d'intérêt correspond à celui défini conformément à l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être modifié chaque année. Toute modification du taux d'intérêt sera indiquée sur la facture du titulaire de la carte ou sera communiquée à ce dernier par tout autre moyen approprié. L'intérêt annuel disparaît la FST Visa Prepaid.

*** Les transactions relatives aux loteries (hors Swiss Lotto/Loterie Romande), aux paris et aux casinos sont considérées comme des retraits en argent liquide (jeux d'argent). Le montant minimal de CHF 5/CHF 10 ne s'applique pas aux transactions relatives aux loteries, aux paris et aux casinos.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Version juillet 2016

Les présentes conditions générales («CG») s'appliquent aux cartes de paiement personnelles (ci-après la «Carte») émises par Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich) (ci-après l'«E-metteur») et régissent les rapports juridiques entre l'E-metteur et le titulaire de la carte, respectivement le titulaire du compte. En vue d'une meilleure lisibilité, la distinction entre formes masculines et féminines n'est pas employée dans les présentes CG. Le récapitulatif des prestations, qui peut être consulté à tout moment dans sa version actuellement en vigueur sur le site web des produits y relatif, fait partie intégrante des présentes CG.

1. Généralités

1.1 Emission de la Carte

A l'acceptation de la demande de Carte ou lors d'un envoi direct par l'E-metteur, le titulaire reçoit une Carte personnelle et intransmissible, établie à son nom, ainsi que, le cas échéant, un code NIP individuel destiné à l'utilisation de la Carte dans des distributeurs automatiques et appareils exigeant l'entrée d'un code NIP (ci-après «les distributeurs automatiques»). L'E-metteur se réserve le droit d'attendre le paiement d'une Cotisation pour envoyer la Carte et/ou le code NIP et/ ou les activer et/ou faire explicitement activer la Carte par le titulaire du compte. Toutes les Cartes émises demeurent la propriété exclusive de l'E-metteur.

1.2 Carte principale et Cartes supplémentaires

Chaque Carte, qu'elle soit principale ou secondaire, correspond à un compte depuis lequel sont effectuées toutes les transactions. Le titulaire du compte est le titulaire de la Carte principale ou une société (cf. chiffre 1.3) et a un droit de consultation et de renseignements complet. Le titulaire du compte peut solliciter, pour des tierces personnes, des Cartes personnelles supplémentaires (ci-après «Cartes supplémentaires») gérées et comptabilisées auprès du compte du titulaire de la Carte principale. A moins que procuration ne soit donnée par le titulaire du compte, le titulaire d'une Carte supplémentaire n'a le droit de consulter ou d'obtenir des renseignements auprès de l'E-metteur qu'en ce qui concerne ses propres données et transactions. Le titulaire du compte et le titulaire de la Carte supplémentaire répondent solidairement et indéfiniment de toutes les obligations qui découlent de l'utilisation des Cartes supplémentaires. Pour le reste, les conditions applicables aux Cartes supplémentaires sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux Cartes principales.

1.3 Sociétés en tant que titulaires du compte – «Carte de société»

Si le titulaire du compte est une société, la raison sociale de celle-ci est inscrite en plus du nom du titulaire sur la Carte correspondante (ci-après «Carte de société»). La société reconnaît toutes les obligations découlant de l'utilisation de la Carte de société envers l'E-metteur, quel que soit le rapport juridique interne existant entre la société et le titulaire de la Carte de société. La responsabilité du titulaire d'une Carte de société

est solidaire avec celle de la société et se limite aux obligations découlant de l'utilisation de sa Carte de société personnelle et inaccessible.

1.4 Reconnaissance des conditions générales CG

Le demandeur de Carte/titulaire confirme avoir lu, compris et accepté sans réserves les présentes CG dès:

- aposition de sa signature sur la demande de Carte;
- aposition de sa signature sur la Carte;
- versement sur son compte;
- utilisation de la Carte.

1.5 Cotisations, commissions et intérêts

L'E-metteur peut percevoir pour les Cartes, leur utilisation et les services y relatifs, des redevances, commissions (ci-après «Cotisations») et intérêts et les débiter du compte. Ceux-ci sont portés à la connaissance du titulaire conjointement avec la demande de Carte et/ou sous une forme appropriée et peuvent être consultés à tout moment sur le site web des produits y relatif. En cas de résiliation anticipée du contrat, aucun remboursement au prorata des redevances déjà débitées ne sera effectué.

1.6 Expiration de la Carte/remplacement

La Carte ainsi que les prestations annexes et supplémentaires qui y sont liées arrivent à expiration à la fin du mois/de l'année indiqués sur la Carte. A défaut de résiliation (cf. chiffre 5), le titulaire reçoit automatiquement et ponctuellement une nouvelle Carte. L'E-metteur se réserve le droit de ne pas renouveler la Carte, sans indication des motifs.

2. Utilisation de la Carte

2.1 Types d'utilisation

La Carte permet à son titulaire de payer sans argent liquide des marchandises et des services auprès de tous les points d'acceptation de la Carte dans le monde entier, dans le cadre des limites individuelles (cf. chiffre 2.3), et de retirer de l'argent liquide auprès des agences autorisées ainsi qu'auprès des distributeurs automatiques labellisés à cet effet en Suisse et à l'étranger. Le paiement a lieu:

- au moyen d'une signature sur le justificatif de vente. La signature doit correspondre à celle figurant sur la Carte. Les points d'acceptation peuvent demander la présentation d'une pièce d'identité officielle;
- au moyen de la saisie du code NIP personnel;
- en indiquant le nom, le numéro de Carte et la date d'expiration ainsi que, le cas échéant, le code de vérification indiqué au dos de la Carte dans le champ réservé à la signature, pour des paiements par téléphone, par Internet ou par courrier;
- au moyen de la simple utilisation de la Carte (sans signature, code NIP ni autres indications), à des points de paiement automatisés spécifiques (p.ex. caisses de parkings, péages d'autoroutes ou en cas de paiement sans contact).

Le titulaire reconnaît l'ensemble des transactions autorisées de cette manière, respectivement les créances des points d'acceptation qui en découlent. En même temps, le titulaire, en utilisant celle-ci, autorise l'Emetteur de manière irrévocable à payer sans autres formalités les créances correspondantes des points d'acceptation. En outre, le titulaire du compte s'engage à payer non seulement toutes les transactions effectuées avec les Cartes correspondantes, mais aussi, et en particulier, les Cotisations et intérêts dus ainsi que les frais encourus par l'Emetteur pour les services sollicités. L'utilisation de la Carte à des fins illicites est interdite.

2.2 Cartes personnelles sur la base d'avoir

Le compte est activé lorsque le montant du solde atteint pour la première fois le montant de la Cotisation d'activation. Le montant du solde correspond aux versements, déduction faite des opérations réalisées avec la Carte et des Cotisations. L'utilisation de la Carte au-delà du montant du solde de l'avoir est interdite. En cas de montant du solde du compte négatif, le titulaire du compte s'engage à rétablir aussitôt l'équilibre du compte en y versant une somme correspondante. Les dispositions relatives au retard de paiement (cf. chiffre 4.3) sont applicables dans un tel cas. Le montant du solde ne peut en aucun cas dépasser le montant maximal autorisé, indiqué sur le récapitulatif des prestations. Dans la mesure où la Carte n'a pas été renouvelée et où le montant du solde est inférieur à la Cotisation due, ce montant sera attribué au profit de l'Emetteur.

2.3 Limites

La limite applicable est communiquée par écrit au titulaire au moment de l'envoi de celle-ci, et, pour les Cartes personnelles rechargeables sur la base d'un avoir, correspond au solde actuel du compte. L'Emetteur peut restreindre les retraits en espèces dans le cadre de la limite. Le titulaire s'engage à n'utiliser sa Carte que dans le cadre de ses moyens financiers et sans dépasser sa limite. Le montant applicable de la limite/du solde est indiqué sur le relevé de compte. Entre deux relevés, des données comme le solde actuel ou la limite des retraits en espèces peuvent être demandées à l'Emetteur ou consultées en partie sur myonlineservices.ch et aux distributeurs automatiques. L'utilisation de la Carte au-delà de la limite applicable n'est pas autorisée.

2.4 Adaptations

L'Emetteur se réserve le droit de modifier ou de suspendre les possibilités d'utilisation de la Carte et du code NIP ainsi que les limites, en tout temps et sans indication des motifs.

2.5 Décompte des prélèvements

Toutes les transactions ainsi que les Cotisations dues sont clairement indiquées au titulaire sur le relevé de compte. En cas de paiement par acomptes, si la Carte le permet, un intérêt conforme au récapitulatif des prestations est ajouté aux montants échus et aux transactions effectuées depuis le dernier relevé de compte.

2.6 Refus d'acceptation

L'Emetteur décline toute responsabilité pour le cas où un point d'acceptation ou une banque refuse d'accepter la Carte, pour quelque raison que ce soit ainsi que dans les cas où la Carte ne

fonctionne pas pour des raisons techniques et que le paiement ne peut pas être effectué au moyen de la Carte. Cela vaut également pour tous les cas où l'utilisation de la Carte s'avère impossible dans un distributeur automatique, ou si la Carte est endommagée ou rendue inutilisable par le distributeur automatique. De même, l'Emetteur décline toute responsabilité quant aux prestations annexes ou supplémentaires offertes avec la Carte. Les dommages couverts par une assurance ne sont pas assumés par l'Emetteur.

3. Responsabilité

3.1 Devoirs de diligence

- A sa réception, la Carte doit être aussitôt signée par le titulaire dans l'espace prévu à cet effet.
- La Carte et le code NIP doivent être conservés diligemment et indépendamment l'un de l'autre. Le code NIP doit être modifié dans un distributeur automatique dès sa réception ou bien mémorisé. Le support papier sur lequel figure le code NIP doit ensuite être détruit. La Carte et le code NIP ne doivent en aucun cas être transmis, communiqués ou rendus accessibles à des tiers de quelque manière que ce soit. En particulier, le code NIP ne doit pas être inscrit sur la Carte (même sous forme modifiée). Les codes NIP modifiés par le titulaire ne doivent pas se composer de combinaisons de chiffres facilement identifiables (p. ex. numéro de téléphone, date de naissance, plaque d'immatriculation, etc.).
- Les justificatifs d'achat doivent être conservés. Le titulaire du compte doit s'en servir pour contrôler les relevés de compte correspondants. D'éventuelles divergences, notamment les débits fondés sur une utilisation frauduleuse de la Carte, doivent être immédiatement signalées à l'Emetteur et être annoncées par écrit dans les 30 jours à compter de la date du relevé de compte (la date du timbre postal faisant foi); à défaut de contestation ponctuelle, le relevé de compte et les achats/transactions qui y sont indiqués sont considérées comme acceptés.
- Le titulaire s'engage à utiliser toute nouvelle technologie en matière de sécurisation des méthodes de paiement dans la mesure du possible, et dans tous les cas lorsque le point d'acceptation et/ou l'Emetteur les proposent. Cela vaut en particulier pour les transactions réalisées par Internet.
- La perte ou le vol de la Carte ainsi que les soupçons relatifs à une utilisation frauduleuse doivent être communiqués sans retard à l'Emetteur (sans tenir compte d'éventuels décalages horaires). Le titulaire doit par ailleurs contribuer de bonne foi à la clarification de l'affaire et à la réduction du préjudice. En cas de soupçon d'actes délictuels, le titulaire est tenu immédiatement de déposer plainte auprès des autorités de police compétentes.
- Il est interdit, sous peine de poursuites pénales, de continuer à utiliser une Carte échue, non renouvelée, invalide, bloquée, résiliée, falsifiée ou contrefaite. Une telle Carte doit immédiatement être rendue inutilisable par son titulaire. En particulier, s'éteint également le droit d'utiliser le numéro de Carte pour des commandes par téléphone, par correspondance ou par Internet.
- Un changement des données communiquées lors de la demande de Carte (nom, adresse, etc.) doit être communiqué par écrit à l'Emetteur dans les 14 jours. Jusqu'à réception d'une nouvelle adresse, les communications de l'Emetteur

sont réputées valablement adressées à l'ancienne adresse.

h) Si le titulaire n'a pas reçu de nouvelle Carte dans les 14 jours précédant l'expiration de l'ancienne Carte, il doit immédiatement en informer l'Emetteur. A réception de la nouvelle Carte, l'ancienne doit immédiatement être détruite et rendue inutilisable.

3.2 Réclamations portant sur des marchandises ou des services perçus

L'Emetteur décline toute responsabilité pour les opérations effectuées au moyen de la Carte. D'éventuelles irrégularités relatives à des marchandises ou des services, notamment des réclamations, des différends ou des prétentions découlant de ces transactions doivent être réglés directement et exclusivement avec les points d'acceptation concernés. En cas de restitution de marchandise, le titulaire doit exiger au point d'acceptation une confirmation d'avoirs et, en cas d'annulation, demander une confirmation d'annulation. L'obligation de payer la facture dans les délais et, pour les Cartes personnelles sur la base d'un avoir, le droit de l'Emetteur de débiter le compte demeure dans tous les cas. La limite ne doit pas être dépassée, même lorsque ce dépassement est dû à un montant faisant l'objet d'une réclamation.

3.3 Utilisation frauduleuse de la Carte/responsabilité en cas d'abus de la Carte

Sauf violation des dispositions des présentes CG par le titulaire, la responsabilité de ce dernier pour préjudices dus à une utilisation frauduleuse de la Carte par des tiers (étant précisé que les membres de la famille et les personnes vivant en ménage commun ne sont pas considérés comme des tiers) et survenant avant la réception de l'avis de perte par l'Emetteur, se limite à une franchise précisée dans le récapitulatif des prestations. Dès que la perte de la Carte est annoncée à l'Emetteur, le titulaire ne répond plus des conséquences préjudiciables d'une utilisation frauduleuse par des tiers postérieure à l'annonce. Le titulaire qui n'a pas strictement respecté les dispositions des présentes CG répond de tous les préjudices causés par l'utilisation frauduleuse de sa Carte.

4. Modalités de paiement, retard

4.1 Modalités de paiement

Le titulaire du compte reçoit régulièrement des relevés de compte indiquant toutes les transactions ainsi que les Cotisations échues. Celles-ci sont prélevées à l'avance par l'Emetteur sur le montant du solde du compte. En cas de solde au profit de l'Emetteur, le titulaire du compte s'engage à payer le montant minimum indiqué sur le relevé de compte sans déductions jusqu'à la date précisée. Le titulaire du compte possédant une Carte ayant une option de crédit peut faire usage des possibilités de paiement suivantes:

- paiement de l'intégralité du montant dû selon le relevé de compte mensuel sans déduction; ou
- paiement de montants partiels à choix qui dépassent le montant minimal à payer indiqué sur le relevé de compte mensuel. Conformément au récapitulatif des prestations, un intérêt annuel est facturé sur le montant total à recevoir jusqu'au paiement intégral à l'Emetteur. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt

déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux d'intérêt annuel sera communiquée au titulaire sur la facture ou sous une autre forme appropriée. L'intérêt est calculé dès la date de comptabilisation de chaque transaction correspondante et figure séparément dans les relevés de compte suivants. Il est débité en sus des montants dus et des transactions opérées entre-temps. La limite totale prévue au chiffre 2.3 des présentes CG ne doit pas être dépassée.

Un paiement partiel sera imputé préalablement sur la dette d'intérêts. Le titulaire du compte peut payer en tout moment l'intégralité du montant dû. Pour les transactions effectuées pendant les 14 premiers jours à compter de la réception de la Carte et en cas de révocation par le titulaire, la possibilité de paiements partiels est exclue. L'option de crédit peut être modifiée ou suspendue par l'Emetteur, en tout temps et sans indication des motifs.

4.2 Types de virements possibles

- Paiement par virement bancaire ou postal;
- Avis de débit (LSV/débit direct): débit direct d'un compte bancaire ou postal.

4.3 Retard

Le titulaire du compte est en demeure sans qu'une interpellation ne soit nécessaire lorsqu'il ne paye pas ponctuellement le montant minimal indiqué sur le relevé de compte. Dans ce cas, l'Emetteur a le droit d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité du montant dû et peut exiger un intérêt à hauteur de l'intérêt annuel selon le récapitulatif des prestations dès la date de comptabilisation de chaque transaction concernée. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. En cas de demeure, le titulaire du compte doit payer un frais forfaitaire de retard et il est aussi redevable de tous les frais et dépenses liés au recouvrement de la créance par l'Emetteur. Les conditions et délais de paiement, les frais de retard (interpellation) et d'intérêts peuvent être modifiés par l'Emetteur en tout temps. Les conditions en vigueur figurent au dos de chaque relevé de compte à titre indicatif. Les conditions actuelles peuvent être tirées du récapitulatif des prestations. L'Emetteur peut céder ses créances envers le titulaire à des tiers en tout temps. Le titulaire du compte déclare accepter que les montants exigibles découlant de relations commerciales, autres ou antérieures, entre le titulaire du compte et l'Emetteur (ou précédent ayant droit), puissent être compensés par l'Emetteur avec le montant du solde au profit du titulaire du compte.

5. Résiliation du contrat

Le titulaire avec option de crédit a le droit de révoquer par écrit le contrat dans les 14 jours dès sa réception. Par ailleurs, le titulaire ou l'Emetteur peuvent, en tout temps et sans indication de motifs, demander le blocage de la Carte ou/et la résiliation du rapport contractuel. La résiliation de la Carte principale ou du compte entraîne automatiquement celle des Cartes secondaires. L'éventuel solde du compte est transféré sur le compte

bancaire ou postal suisse indiqué par écrit par le titulaire du compte, après déduction d'éventuels frais administratifs. La résiliation (respectivement la révocation) entraîne l'exigibilité immédiate sans autre formalité de toutes les sommes encore dues (y compris des montants non encore facturés ou débités). Le titulaire n'a aucun droit à un remboursement au prorata de la Cotisation annuelle, respectivement des primes annuelles payées. Après résiliation (respectivement révocation), le titulaire doit spontanément et immédiatement rendre inutilisable ou restituer à l'Emetteur sa Carte ainsi que d'éventuelles Cartes supplémentaires. Malgré la résiliation/la révocation/le blocage, l'Emetteur se réserve le droit de débiter au titulaire la totalité des dettes résultant de causes intervenues avant la destruction effective/restitution de la Carte (notamment les facturations dues à des services répétitifs, tels que des abonnements de journaux, des Cotisations, et des services en ligne). Le titulaire qui veut renoncer au renouvellement d'une Carte ou de Cartes supplémentaires doit en informer l'Emetteur par écrit au moins deux mois avant l'expiration de la Carte concernée, à défaut de quoi, le cas échéant, d'éventuels frais administratifs lui seront débités.

6. Données/recours à des tiers

6.1 Obtention de renseignements

Sur la base des données du demandeur/titulaire de Carte indiquées dans la demande de Carte, l'Emetteur procède à un examen (également à un examen de solvabilité dans l'hypothèse de Cartes avec une option de crédit). Le demandeur de Carte/titulaire confirme que les indications faites dans la demande de Carte correspondent à la réalité. Le demandeur de Carte/titulaire ainsi que son éventuel représentant légal autorise l'Emetteur à prendre tous les renseignements jugés nécessaires pour l'examen de la demande de Carte ainsi que pour la bonne exécution du contrat auprès des offices publiques, de son employeur, de l'Emetteur (ou précédent ayant droit) et des sociétés qui lui sont affiliées, de l'Association pour la gestion d'une centrale d'information de crédit (ZEK), du centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ainsi qu'auprès d'autres opérateurs économiques ou d'autres autorités imposées par la loi. L'Emetteur est également autorisé d'aviser la ZEK (ainsi que les autorités similaires telles que l'IKO dans la mesure où une obligation légale l'y contraint) en cas de blocage de Cartes, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisations frauduleuses de la Carte. La ZEK et l'IKO sont expressément autorisées à rendre ces données accessibles à leurs membres (entreprises actives dans le secteur du crédit à la consommation, du leasing ou des Cartes de crédit – la liste des membres est disponible sur Internet sous zek.ch) si celles-ci leur sont nécessaires afin de conclure ou d'exécuter un contrat avec le titulaire de la Carte. Le demandeur de Carte prend note et accepte que sa demande puisse être rejetée sans indication du motif.

6.2 Utilisation de données

En cas d'utilisation de la Carte, l'Emetteur ne reçoit que les informations dont il a besoin afin d'établir la facture destinée au titulaire de la Carte. Le titulaire de la Carte est informé par la présente que les factures sont détaillées, conformément à un standard mondial, pour quatre groupes de produits et de prestations: achat de carburant, achat de billets d'avion, factures

d'hôtel et factures relatives à la location de véhicules. Le titulaire de la Carte accepte que, même en cas de transactions effectuées en Suisse, ces informations soient acheminées vers l'Emetteur de Carte par le biais des réseaux internationaux de Cartes de crédit. Il autorise l'Emetteur et ses partenaires contractuels à utiliser les données en relation avec l'utilisation de la Carte (données sur le titulaire, transactions réalisées avec la Carte et prestations complémentaires) à des fins d'exécution de toutes les prestations relatives aux produits sélectionnés et aussi à des fins de marketing. Toutes les données sont traitées de manière confidentielle, avec diligence et conformément à leur finalité; aucune donnée n'est transmise au-delà des partenaires contractuels de l'Emetteur ni rendue accessible à des tiers; toutes les données sont gardées pendant la période et dans la mesure nécessaire pour réaliser une prestation ou pour satisfaire aux obligations légales de l'Emetteur. Des produits et des services exclusifs et privilégiés peuvent être offerts au titulaire sur la base de ses données. Le titulaire peut renoncer à de telles offres au moyen d'une déclaration écrite. L'Emetteur est par ailleurs autorisé à faire appel à des tiers en Suisse et à l'étranger dans l'accomplissement de ses tâches, notamment pour la bonne exécution du contrat et pour le traitement des transactions effectuées au moyen de sa Carte, dans la mesure où la législation suisse le permet et, plus particulièrement, moyennant la garantie d'une protection des données adéquate. Le titulaire accepte que l'Emetteur mette à disposition de ces tiers en Suisse et à l'étranger toutes les données dont elle dispose dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour l'accomplissement exact des tâches attribuées.

7. Autres dispositions

7.1 Modification des Conditions générales

L'Emetteur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG ainsi que le récapitulatif des prestations (y compris l'ajustement des Cotisations annuelles, des taux d'intérêt, des commissions, etc.). Les modifications sont communiquées par écrit ou par d'autres moyens appropriés et sont considérées comme acceptées si la Carte n'est pas retournée avant l'entrée en vigueur de celles-ci à l'Emetteur.

7.2 Cession par l'Emetteur

L'Emetteur peut en tout temps transférer ce contrat entièrement ou partiellement avec tous ses droits et obligations à des tiers en Suisse ou à l'étranger. Le titulaire donne son accord à de tels transferts avec effet libérateur pour l'Emetteur.

Droit applicable, for juridique

Les présentes CG sont soumises au droit matériel suisse. Le for est Zurich, qui est également le lieu d'exécution pour les titulaires ayant leur domicile à l'étranger, sous réserve de règles de for impératives. En cas de litige, la version allemande des présentes CG fait foi.

À VOTRE SERVICE 24 HEURES SUR 24

Avez-vous encore des questions? Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Conditions générales (CG), Conditions générales d'assurance (CGA) et aperçu des prestations: bonuscard.ch/ssv

Protection juridique en cas de sinistre (Dextra Protection juridique SA):
du lundi au jeudi de 8 h 00 à 18 h 00,
le vendredi de 8 h 00 à 16 h 30
Tel. +41 44 296 60 60

Questions générales sur la carte Visa FST:
bonuscard.ch/ssv
ssv@bonuscard.ch

24h Helpline: **Tél. +41 58 717 22 10**

Consultation de vos factures,
de votre solde de points bonus,
de vos transactions, du solde
de votre compte et de vos limites:
myonlineservices.ch

Questions générales: du lundi au
vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00
Tel. +41 44 283 38 30
4h Helpline en cas de sinistre
(Allianz Assistance):
Tel. +41 44 283 34 46

Cartes supplémentaires, procurations,
recouvrement direct et assurances
supplémentaires optionnelles:
myonlineservices.ch



Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich)

Case postale | 8021 Zurich | ssv@bonuscard.ch | bonuscard.ch/ssv